



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 30 MARS 2023

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement  
LA ROCHELLE**

**Canton  
LA JARRIE**

**Commune  
MONTROY**

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation : 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le 30 mars à 19h30, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ.

Présent(e)s : Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Jean GONZALEZ, Isabelle GRENÉ, Aurélie NICOLET, Michèle DELÊTRE, Erwan COLLIN, Willy RZEPKA, Patrice BOURDILLIAT.

Absent excusé : Sébastien BONNEAU

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Jean GONZALEZ est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de membre absent excusé : 1

### ORDRE DU JOUR

Adoption du PV du conseil d'administration du 18 janvier 2023

1. Affectation du résultat 2022
2. Vote du Budget 2023

#### Questions diverses :

Inauguration du City stade  
Repas des aînés 2023

Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Présidente, ouvre la séance à 19h40 et propose au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 18 janvier 2023. Aucune remarque n'est faite et le PV est adopté.

### 1. Affectation du résultat 2022

Madame la Présidente expose qu'après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement reporté de : **1 210.25 €**

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par décision du Conseil d'administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil d'administration, après délibéré à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme indiqué dans le tableau suivant :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : <b>Excédent</b>	<b>1 210.25 €</b>
Résultat reporté en fonctionnement ( <b>002</b> )	<b>1 210.25 €</b>

### 2. Vote du Budget 2023

Madame la Présidente expose que le projet de budget 2023 du CCAS de la commune de Montroy peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 4 000 €

Recettes : 4 000 €

Le Conseil d'administration, après délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget 2023 ainsi présenté pour le CCAS de la commune de Montroy.

Questions diverses :

#### Inauguration du City stade

Isabelle GRENE présente au Conseil d'administration le compte rendu de la réunion avec PAPJ. La date retenue est le samedi 7 octobre.

PAPJ propose la tenue de plusieurs stands notamment autour de jeux numériques, 1 ou 2 stands de prévention et du cross fit. PAPJ a insisté sur le fait qu'il faut que ce soit ludique. Des concours seront prévus sur le city stade à partir de 11h30 et jusqu'à 16h30 avec une pause entre 12h et 13h30 mais où les jeux resteront à disposition. L'inauguration de la boîte à livres réalisée par les jeunes de PAPJ l'été prochain se fera à 11h. Le food truck "aux p'tits oignons" est d'accord pour être présent et il sera aussi possible d'apporter son pique-nique. Il faudra 5 ou 6 élus minimum sur la journée. La communication se fera via les réseaux PAPJ mais aussi mairie. PAPJ nous propose un flyer que le Conseil amende.

#### Repas des aînés 2023

Jean GONZALEZ informe le conseil d'administration que Cousin Traiteur ne pourra pas proposer d'offres pour cette année et présente les 2 devis suivant : JEGO (33 € par repas) et le bel air (38 €). Nous avons également reçu un devis du "globe traiteur" à 40 € par personne. Le conseil d'administration propose de retenir la proposition de JEGO et fait le choix du menu.

La date du prochain Conseil d'administration n'est pas fixée.

La séance est levée à 20h45.

Viviane COTTREAU-GONZALEZ  
Présidente

Jean GONZALEZ  
Secrétaire de séance

